



» Océans

Un prix pour la protection des profondeurs

Le prix Goldman pour l'environnement est un prix remis annuellement à des personnes qui défendent l'environnement. En 2018, il a été remis à Claire Nouvian, fondatrice de l'association Bloom, qui s'engage pour la préservation des océans. C'est la deuxième Française à recevoir ce prix, après Christine Jean en 1992 pour la coordination de la lutte contre des projets de barrages au sein du comité SOS Loire Vivante. L'association Bloom se bat pour la préservation d'une pêche traditionnelle respectueuse des fonds marins et contre le chalutage profond. Elle a réussi à gagner plusieurs campagnes pour les océans, comme l'interdiction de la pêche pro-

fonde en dessous de 800 mètres décrétée par l'Union européenne en 2016. Dès 2015, face à la pression de l'association, Intermarché s'était engagé à ne plus pêcher en eaux profondes d'ici 2025 et cessait de chaluter au-delà de 800 mètres de profondeur. Dernière victoire en date : le vote fin janvier 2018 par le Parlement européen de l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux de l'Union Européenne.

♦ BLOOM France, 77 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, France, tél. : 09 81 46 33 70, contact@bloomassociation.org, www.bloomassociation.org

La chenille qui fait des trous



Pour observer les effets du réchauffement climatique en Europe, une équipe de recherche de l'INRA (Institut National pour la Recherche Agricole) a fait appel à 7 pays différents pour un projet de sciences participatives original. Du Portugal à la Finlande, 35 écoles primaires et 19 équipes de scientifiques ont réalisé des chenilles en pâte à modeler, qu'ils ont ensuite placées sur les branches de chênes blancs. Le but ? Relever les traces de dents, becs ou mandibules sur ces faux insectes, afin de constater la répartition des prédateurs ailés en fonction du climat, ainsi que les défenses naturelles des arbres contre les vraies chenilles, spongieuses ou processionnaires. Pour le moment, quelques 3 000 insectes en pâte à modeler ont été disséminés incognito, mais l'étude n'est pas encore achevée. Une des hypothèses de cette étude est que si les volatiles sont moins nombreux, les chenilles prolifèrent, et les dégâts sur les chênes s'accumulent. Qui va alors protéger les arbres ? Mais pour que cette alliance feuillue et ailée soit établie, il faudra attendre la fin de l'étude, prévue en automne 2019. (Source : The Conversation, le 4 novembre 2018)

♦ Contact : <https://sites.google.com/view/oakbodyguards/home>

La Cop est pleine ! Place à la justice

La France s'était engagée dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015 à "tout mettre en œuvre pour contenir la hausse des températures à un niveau nettement inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels afin de limiter les risques d'atteinte à l'environnement et la santé". Promesses de pacotille, puisque la France n'a pas respecté ses objectifs de court terme et connaît des émissions de CO₂ en hausse de +3,2 % en 2017. Que dire alors de la COP 24, qui promettait de réviser à la hausse les engagements climatiques nationaux ? Absence du président, départ de la table des négociations avant la fin... la France a brillé par son absence lors de ces rencontres. Puisque le gouvernement actuel ne semble pas avoir saisi l'urgence de la situation, quatre organisations non gouvernementales (Notre Affaire à Tous, Greenpeace, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Oxfam) ont décidé, fin décembre 2018, d'attaquer l'État pour "carence fautive" du fait de son "incapacité à mettre en œuvre des mesures concrètes et effectives" pour lutter contre le changement climatique. Les organisations françaises s'inspirent d'une action judiciaire qui a porté ses fruits aux Pays-Bas : le 24 juin 2015, le juge de première instance néerlandais a enjoint les Pays-Bas à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les ONG appellent au soutien de leur action à travers une pétition accessible sur le site laffairedusiecle.net

LES PETITES AVANÇÉES DE LA COP 24



USSEGA.

» Haute-Vienne

Couper des arbres puis en replanter...



À Panazol, à quelques kilomètres de Limoges, le long de la Vienne, promeneurs et promeneuses ont eu la triste surprise de découvrir, en août 2018, des berges rasées, des souches d'arbres coupées au ras du sol, taillis et branches arrachés laissés sur place, etc. Seuls quelques arbres isolés ponctuent ce paysage désolé, épargnés car "remarquables pour leur histoire, leur forme ou leur rôle écologique" selon la municipalité. Celle-ci a justifié cette opération de déboisement en pointant les risques liés aux chutes d'arbres. Or, ce risque est très largement réduit par un bon entretien, alors que la coupe rase effectuée sur les rives risque d'exposer brutalement la rivière à une lumière intense et continue, et donc d'augmenter la température de l'eau au détriment de la biodiversité. Ces coupes sont également justifiées par la future voie verte qui reliera Limoges à Vassivière. Voie verte dont le premier tracé date de 1998 et qui n'est toujours pas sortie de terre... Le chantier de Panazol peut paraître anecdotique, mais il est symptomatique d'un urbanisme contemporain destructeur. Dans les villes comme dans les villages, des arbres qui ne sont même pas encore adultes sont très souvent coupés, puis d'autres arbres plus jeunes replantés, sans aucune réflexion environnementale. Résultat : les jeunes arbres replantés sont souvent coupés parce que malades d'être isolés dans un environnement urbain, ou parce que le pouvoir politique aura une nouvelle lubie... (Source : La Bogue, 13 octobre 2018)